

**ROYAUME DU MAROC**  
**Société d'Aménagement**  
**de la Vallée de Oued Martil**  
**STAVOM S.A**  
**TETOUAN**

---



شركة تهفيلة  
سهل واد مرتيل  
Société d'Aménagement  
de la Vallée de Oued Martil

**Appel d'offres ouvert :**

**N° STAVOM/04 -2017**

**RELATIF A L'ÉTUDE DU MONTAGE ET STRUCTURATION FINANCIÈRE  
DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA VALLÉE DE OUED MARTIL**

**"STAVOM SA"**

**CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES**  
**(CPS)**

*Marché passé par appel d'offre ouvert sur offres de prix en application des dispositions des articles 13, 16, 17, 18, et 20 du Règlement, validé par le Conseil de l'Administration du 02 Juin 2015, et fixant les conditions et les formes de passation des marchés de la Société d'Aménagement de la Vallée d'Oued Martil ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et leur gestion.*

**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

Monsieur le Vice-président du Conseil d'Administration de la Société d'Aménagement de la Vallée d'Oued Martil, désigné ci-après par « **Maître d'Ouvrage ou STAVOM** »

**D'une part,**

**ET**

Monsieur :

Agissant au nom et pour le compte de :

Faisant élection de domicile au :

Siège social au :

Inscrit(e) au registre de commerce de : sous le n° :

Affilié(e) à la C.N.S.S sous le n° :

Titulaire du compte bancaire n° :

Ouvert à :

Patente n° :

Dénommé ci-après par le « **Titulaire** » ou « **Cabinet** ».

**D'autre part,**

**IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT**

## Sommaire

---

<b>ARTICLE 1 :</b>	OBJET DU MARCHÉ.....	3
<b>ARTICLE 2 :</b>	PRESENTATION DU PROJET.....	3
<b>ARTICLE 3 :</b>	PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ.....	5
<b>ARTICLE 4 :</b>	CONSISTANCE DES PRESTATIONS.....	6
<b>ARTICLE 5 :</b>	VALIDITE DU MARCHÉ - DELAIS D'EXECUTION .....	8
<b>ARTICLE 6 :</b>	CAUTIONNEMENT.....	8
<b>ARTICLE 7 :</b>	DOMICILE DU CABINET COMPTABLE.....	8
<b>ARTICLE 8 :</b>	MONTANT DU MARCHÉ.....	8
<b>ARTICLE 9 :</b>	NANTISSEMENT.....	9
<b>ARTICLE 10 :</b>	DEROGATION.....	9
<b>ARTICLE 11 :</b>	TAXES.....	9
<b>ARTICLE 12 :</b>	PENALITE - SOUS-TRAITANCE .....	9
<b>ARTICLE 13 :</b>	MODE DE REGLEMENT.....	10
<b>ARTICLE 14 :</b>	DELAJ DE LA RECEPTION DES LIVRABLES.....	10
<b>ARTICLE 15 :</b>	APPROBATION DU MARCHÉ.....	10
<b>ARTICLE 16 :</b>	DELAJ D'APPROBATION DU MARCHÉ.....	11
<b>ARTICLE 17 :</b>	ASSURANCES .....	11
<b>ARTICLE 18 :</b>	FRAIS DE TIMBRES ET D'ENREGISTREMENT.....	11
<b>ARTICLE 19 :</b>	LITIGES.....	11
<b>ARTICLE 20 :</b>	RESILIATION.....	12
<b>ARTICLE 21 :</b>	AJOURNEMENT DES TRAVAUX.....	12
<b>ARTICLE 22 :</b>	CONFIDENTIALITE.....	12
<b>ARTICLE 23 :</b>	DISPOSITIONS GENERALES.....	12
<b>ARTICLE 24 :</b>	BORDEREAU DU PRIX –DETAIL ESTIMATIF.....	13

## **ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE**

Le présent appel d'offres a pour objet l'étude du montage et structuration financière du projet d'Aménagement de la Vallée de Oued Martil S.A.

## **ARTICLE 2 : PRESENTATION DU PROJET ET DE LA STAVOM.SA**

Initié par Sa Majesté le Roi Mohammed VI Que Dieu L'Assiste et le Glorifie, le Projet d'Aménagement de la Vallée de Oued Martil traduit l'intérêt particulier qu'accorde le Souverain à la Protection de l'Environnement, le renforcement de l'attractivité Economique des villes ainsi que l'Amélioration permanente des conditions de vie des citoyens.

### **Présentation du Projet**

Portant sur une superficie de plus de 1800 ha et une longueur de l'oued de plus de 18 km dont 11 km en zone urbaine, l'Aménagement de la Vallée de Oued Martil vise à réhabiliter et promouvoir les berges de la rivière afin d'offrir un lieu de vie plaisant et attrayant aux habitants des villes de Tétouan et Martil.

Il s'inscrit dans une optique de réconciliation entre l'Oued et la ville et se fixe 3 grandes finalités :

- ✓ La Protection de la ville de Tétouan et de la plaine de Martil contre les inondations à travers la stabilisation des berges de l'Oued Martil.
- ✓ La Dépollution de l'Oued Martil.
- ✓ La Régénération d'activités sur les berges de l'Oued Martil visant un impact Economique, Social et Environnemental.

### **Objectifs du Projet**

Les Objectifs assignés au Projet d'Aménagement et de Recalibrage de l'Oued Martil se présentent comme suit :

- Restitution de la vocation originelle de la vallée de l'Oued Martil;
- Revalorisation du cordon fluvial au niveau des abords et des plaines;
- Aménagement des zones tampons, espaces verts et/ou parcs à thèmes;
- Restructuration ou Rénovation Urbaine des zones des plaines de Touebbla, Boujdad, Coelma et Diza;
- Amélioration du Transport et de la Mobilité (voies de contournement, transport fluvial, ...);
- Attribution à la plaine de la vocation d'élément d'unité du Grand Tétouan, en l'aménageant en un espace fédérateur de convergence et de convivialité ;
- Aménagement de la plaine en tant que pôle de récréation, d'animation répondant aux besoins des populations du Grand Tétouan en matière de résidence, de détente, de loisirs et de culture ;

- Développement de la plaine, dans une optique d'ouverture vers des activités à rentabilité économique ;
- Restauration et revalorisation de l'intérêt écologique de la plaine et de l'oued Martil.

Par ailleurs, le Projet intégrera le développement de plusieurs pôles:

- ✓ Pôle Résidentiel ;
- ✓ Pôle Économique ;
- ✓ Pôle Touristique ;
- ✓ Pôle Culturel ;
- ✓ Pôle Commercial ;
- ✓ Pôle Écologique ;
- ✓

#### Consistance du Projet:

Le projet sera reparti en 11 zones d'intervention, détaillées ci-dessous et sur lesquelles sera mis en place plusieurs aménagements.

- Zone 1 : LAOUZIENNE
- Zone 2 : LA VALLEE DE TAMOUDA
- Zone 3 : LA PLAINE DE TOUBLA
- Zone 4 : BOUANNANE
- Zone 5 : BOUANNANE CULTURELE
- Zone 6 : M'HANNECH
- Zone 7 : COELMA
- Zone 8 : AL MATAR (GOLF)
- Zone 9 : LA VALLEE DE MARTIL
- Zone 10: AZLA BAY
- Zone11 : CITE LACUSTRE



 **Présentation de la Société d'Aménagement de la Vallée de Oued Martil**  
**« STAVOM.SA »**

La Société d'Aménagement de la Vallée de Oued Martil S.A (STAVOM) a été créée le 27 mars 2015 à travers la signature d'une convention de partenariat sous la présidence de SM le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, en avril 2014.

Cette entité juridique, d'un capital de 480 Million de Dhs, a comme principale mission d'effectuer toutes les opérations visant directement ou indirectement la réalisation du projet d'Aménagement de la Vallée de Oued Martil.

**ARTICLE 3 : PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ**

**A/ Pièces constitutives du marché :**

- 1°) L'acte d'engagement.
- 2°) CPS paraphé à tous les pages et signé et cacheté à sa dernière page
- 3°) Bordereau de prix - détail estimatif.
- 4°) CCAG – E.M.O

**B/ Documents généraux :**

1°) Le Règlement, validé par le Conseil de l'Administration du 02 Juin 2015, et fixant les conditions et les formes de passation des marchés de la Société d'Aménagement de la Vallée de Oued Martil ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et leur gestion.

2°) le Dahir n° 1-15-05 du 29 rabii II 1436 (19 février 2015) portant promulgation de la loi n° 112-13 relative au nantissement des marchés publics.

3°) le décret n° 330-66 du 21.04.67 portant règlement général de la comptabilité publique.

4°) le décret n° 2.75.839 du 27 Hijja 1395 (30.12.1975) relatif au contrôle des engagements de dépenses de l'état.

5°) les textes officiels réglementant la main d'œuvre et les salaires.

6°) le cahier n° 1.85.347 du 7 rabii II 1406 (20 Décembre 1985) portant promulgation de la loi n° 30-85 relative à la taxe sur la valeur ajoutée.

8°) la circulaire n° 19/99 du 16.08.99 du 1<sup>er</sup> Ministre relative à la constitution des dossiers d'engagement des marchés de l'état.

9°) le Cahier des Clauses Administratives Générales Travaux (CCAG-E.M.O),

Et toutes les lois en vigueur relatifs à la passation des marchés publics au moment de la conclusion de ce marché.

## **ARTICLE 4 : CONSISTANCE DES PRESTATIONS**

### **1. DESCRIPTION :**

Le Concurrent aura pour mission l'élaboration d'un modèle financier spécifique au projet d'aménagement de la Vallée de Oued Martil.

Les prestations demandées dans le cadre de ce marché seront scindées en 02 missions :

- ✓ Mission 1 : Élaboration d'un modèle financier du projet,
- ✓ Mission 2 : Assistance à l'analyse financière et au montage financier du projet.

### **2. CONSISTANCE DES TRAVAUX ET LIVRABLES :**

Les prestations objet du présent marché sont organisées par mission comme indiquées ci-après :

#### **❖ Mission 1 : Élaboration d'un Modèle Financier du Projet.**

L'objectif de cette mission est de disposer d'un modèle financier spécifique au projet de réaménagement de la vallée de l'Oued Martil.

Cette mission consiste à réaliser les étapes suivantes :

1. Construire, développer et alimenter un modèle financier basé sur les prévisions de coûts, de ressources, ainsi que sur les hypothèses économiques, financières, comptables et fiscales.

Le modèle financier, à concevoir sur Excel, devra être réutilisable, dynamique, ergonomique et évolutif, et devra prévoir la possibilité de modifier aisément les paramètres de manière à réaliser les simulations nécessaires. Ce modèle devra être accompagné d'un manuel d'utilisation suffisamment clair et exhaustif pour qu'il soit autoporteur.

Il permettra des analyses de différents niveaux : à la fois l'analyse du projet dans son ensemble (vision consolidée), ainsi que l'analyse par composante du projet.

Les principales hypothèses relatives au projet seront fournies par le maître d'ouvrage en fonction des études réalisées à savoir :

- Schéma général d'aménagement, surfaces par composantes, tranches et phasage.
- Hypothèses de coûts de réalisation (études, infrastructures hors site et in-site, équipements, coûts de développement des composantes ...) ainsi que toute autre dépense à engager.
- Hypothèses de recettes : produits relatifs à la cession et/ou location des composantes, ...

Le modèle devra permettre d'effectuer des simulations quant aux modes de commercialisation (cession, location,...), phasage (délais de réalisation et de commercialisation des composantes, ...).

2. Évaluer les différentes structurations financières dans le cadre du modèle et déterminer l'ampleur des ressources financières à mobiliser pour mettre en œuvre le projet (part des financements en fonds propres, apports en nature, financements par dette,...).

3. Analyser les principaux ratios d'équilibre et de rentabilité

4. Effectuer et analyser des tests de sensibilité sur le modèle afin d'évaluer la résistance des ratios financiers les plus significatifs pour le projet, à la variation de certains paramètres et proposer le cas échéant des leviers d'optimisation.

5. Analyser les modes de financement possibles du projet et de ses composantes en identifiant les sources de financements potentielles et leurs capacités.

➤ **Restitutions du Business Plan et livrable.**

Le modèle intégrera à minima les restitutions suivantes :

- Le bilan prévisionnel ;
- Le compte de résultats ;
- Le tableau des emplois et ressources ;
- Le plan de remboursement des emprunts ;
- Les frais financiers par ligne d'emprunts ;
- Les ratios les plus pertinents pour le projet ;
- Des présentations graphiques des principaux indicateurs financiers du projet
- Les tests de sensibilité...etc.

Il est important de préciser que ce modèle doit permettre des restitutions par activité, par composantes, ainsi qu'une situation consolidée du projet.

Le modèle doit être accompagné d'une note de présentation des hypothèses et des principales restitutions.

Il sera également accompagné d'une note explicative du fonctionnement du modèle (structure et mode de fonctionnement).

❖ **Mission 2 : Assistance à l'analyse financière et au montage financier du projet**

Cette mission consiste en l'analyse des restitutions financières du business plan pour la mise en œuvre du projet, dans ses grandes phases (réalisation et exploitation).

Le consultant étudiera à la lumière du scénario de base retenu dans la phase de modélisation, pour chaque composante et chaque activité du projet :

- Les pré-requis de réussite du projet et les leviers de garantie de sa viabilité financière.

- Les éléments critiques pouvant affecter le succès de la réalisation du projet, notamment les besoins en financement, les phasages du projet,....
- les opportunités et les formes de partenariat qui pourraient être envisagés avec des opérateurs spécialisés en vue d'assurer d'une part un montage optimal (leviers d'optimisation) des opérations et d'autre part une meilleure gestion.
- Affectation des coûts transverses.

❖ **Obligations du concurrent :**

Le concurrent sera tenu au secret professionnel concernant toutes les informations et tous les documents dont il aura pris connaissance dans le cadre de la mission.

Le cabinet devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter sa mission dans de bonnes conditions et conformément aux délais définis.

Le concurrent devra prévoir une formation pour les collaborateurs du MO quant à l'utilisation du fichier Excel.

Le concurrent devra assurer le SAV en cas de problème sur le fichier Excel.

**ARTICLE 5 : VALIDITE DU MARCHE - DELAIS D'EXECUTION**

Le présent marché ne sera valable, définitif et exécutoire qu'après approbation par Monsieur le Vice-président du Conseil d'Administration de la Société STAVOM.

Le titulaire prendra les dispositions nécessaires, en coordination avec le maître d'ouvrage, pour terminer les travaux dans un délai de **08 semaines qui prendra effet lendemain de la notification de l'ordre de service de début de la prestation.**

A défaut par le titulaire d'avoir terminé les travaux à la date ainsi déterminé, des pénalités de retard seront appliquée par le maître d'ouvrage.

**ARTICLE 6 : CAUTIONNEMENT**

1. Le cautionnement provisoire est fixé à vingt cinq mille dirhams (25 000.00 DHS) ;
2. Le cautionnement définitif est fixé à 3% du montant initial du marché ;

**ARTICLE 7 : DOMICILE DU CONCUURENT**

A défaut par le concurrent de satisfaire aux dispositions de l'article 17 du C.C.A.G-E.M.O en ne faisant par élection de domicile, toutes notifications relatives à la société lui seront valablement faites à l'adresse de la société indiquée dans l'acte d'engagement et dans le présent marché.

**ARTICLE 8: MONTANT DU MARCHE**

Le montant du marché s'élève à :

## **ARTICLE 9 : NANTISSEMENT**

Dans l'éventualité d'une affectation en nantissement du présent marché, il est précisé que :

1°) les liquidations des sommes dues par la STAVOM en exécution du présent marché seront opérées par les soins de M. le Vice-président du Conseil d'Administration de la Société STAVOM.

2°) le fonctionnaire chargé de fournir au titulaire du présent marché ainsi qu'aux bénéficiaires des nantisements ou subrogations les renseignements et l'état prévus à l'article 8 du le Dahir n° 1-15-05 du 29 rabii II 1436 (19 février 2015) portant promulgation de la loi n° 112-13 relative au nantissement des marchés publics est M. le Vice-président du Conseil d'Administration de la Société STAVOM.

Les paiements prévus dans le cadre du présent marché seront effectués par M. le Vice-président du Conseil d'Administration de la Société STAVOM, seul qualifié pour recevoir les significations des créances du titulaire du présent marché.

En cas de nantissement du présent marché, la STAVOM délivrera au cabinet traitant sur sa demande et contre récépissé, un exemplaire en copie conforme de son marché. Les frais de timbres de l'original conservé par la STAVOM sont à la charge du cabinet.

## **ARTICLE 10 : DEROGATION**

Si le présent marché déroge à une prescription des textes cités, le concurrent se conformera aux dispositions du présent cahier des prescriptions spéciales.

## **ARTICLE 11 : TAXES**

Les prix du présent marché sont libellés en hors taxes et toutes taxes comprises.

## **ARTICLE 12 : PENALITE - SOUS-TRAITANCE**

Au cas où le concurrent n'a pas terminé les prestations dans les délais contractuels tels que ces délais ont été fixés à l'article 5 du présent C.P.S. il lui sera appliqué, sans préjudice de l'application de l'article 42 du C.C.A.G-E.M.O une pénalité par jour calendaire de 1/1000° du montant du marché plafonné à 10% du montant initial du marché éventuellement modifié ou complété par les avenants intervenus.

En application de l'article 141 du règlement, le titulaire choisit librement ses sous-traitants sous réserve qu'il notifie au maître d'ouvrage la nature des prestations qu'il envisage de sous-traiter, ainsi que l'identité, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse des sous-traitants et une copie certifiée conforme du contrat précité.

Les sous-traitants doivent satisfaire aux conditions requises des concurrents prévues à l'article 24 du règlement de la STAVOM.

Le maître d'ouvrage peut exercer un droit de récusation par lettre motivée, dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de l'accusé de réception, notamment lorsque les sous-traitants ne remplissent pas les conditions prévues à l'article 24 du règlement de la STAVOM.

Le titulaire demeure personnellement responsable de toutes les obligations résultant du marché tant envers le maître d'ouvrage que vis-à-vis des tiers.

Le maître d'ouvrage ne se reconnaît aucun lien juridique avec les sous-traitants.

En aucun cas, la sous-traitance ne peut ni dépasser cinquante pour cent (50 %) du montant du marché, ni porter sur le lot ou le corps d'état principal du marché.

### **ARTICLE 13 : MODE DE REGLEMENT**

La facturation des prestations sera effectuée comme suit :

- 50% du montant total à la livraison de la mission 1 ;
- 50% restante à la livraison de la mission 2.

Les paiements se feront sur présentation des factures établis par le concurrent en quatre (04) exemplaires. Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues, en exécution de la mission, par virement bancaire.

### **ARTICLE 14 : DELAI DE LA RECEPTION DES LIVRABLES :**

Après remise des livrables en édition provisoire, le titulaire devra soumettre à la STAVOM, dans le cadre d'entretien de synthèse, les remarques et observations ainsi que les grandes lignes de l'étude effectuée par le cabinet.

A l'issue de la réunion de synthèse, la STAVOM informera, par écrit, le titulaire de toute observation relevée et compléments à apporter aux rapports pour leur présentation définitive ainsi, la réception provisoire sera prononcée.

Le titulaire devra présenter, dans un délai **de dix jours (10 j)** à compter de la date de la notification des instructions éventuelles qui lui auraient été données, les livrables en édition définitive.

Ainsi, la réception définitive sera prononcée après remise par le concurrent des livrables définitifs validés par la STAVOM.

### **ARTICLE 15 : APPROBATION DU MARCHE**

En application de l'article 135 du règlement de la STAVOM, le marché n'est valable et définitif qu'après son approbation par l'autorité compétente qui est le Vice-président du Conseil d'Administration de la Société STAVOM, cette approbation doit intervenir avant tout commencement d'exécution des prestations objet du dit marché.

## **ARTICLE 16 : DELAI D'APPROBATION DU MARCHE**

Conformément à l'article 136 du règlement de la STAVOM, l'approbation du marché doit être notifiée au concurrent dans un délai maximal de soixante quinze jours (75) à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis.

Dans le cas où le délai de validité des offres est prorogé conformément au deuxième alinéa de l'article 33 du règlement de la SATVOM, le délai d'approbation visé au premier alinéa ci-dessus est majoré d'autant de jours acceptés par l'attributaire du marché.

Si la notification de l'approbation n'est pas intervenue dans ce délai, l'attributaire est libéré de son engagement vis-à-vis du maître d'ouvrage. Dans ce cas, mainlevée lui est donnée de son cautionnement provisoire.

Lorsque le maître d'ouvrage décide de demander à l'attributaire de proroger la validité de son offre, il doit, avant l'expiration du délai visé à l'alinéa premier ci-dessus, lui proposer par lettre recommandée avec accusé de réception, par fax confirmé ou par tout autre moyen de communication donnant date certaine, de maintenir son offre pour une période supplémentaire ne dépassant pas trente (30) jours. L'attributaire doit faire connaître sa réponse avant la date limite fixée par le maître d'ouvrage.

En cas de refus de l'attributaire, mainlevée lui est donnée de son cautionnement provisoire.

## **ARTICLE 17 : ASSURANCES**

Avant tout commencement des travaux ou prestations, le titulaire doit adresser à la STAVOM, les copies des polices d'assurances, à savoir celles se rapportant :

- aux accidents du travail pouvant survenir au personnel;
- à la responsabilité civile.

Et ce conformément aux dispositions de l'article 20 de C.C.A.G - E.M.O tel qu'il a été modifié par le décret n°2-05-1434 du 28 décembre 2005.

## **ARTICLE 18 : FRAIS DE TIMBRES ET D'ENREGISTREMENT**

Le titulaire du marché devra supporter les frais de timbres, et s'il y a lieu, les frais d'enregistrement des différentes pièces du marché.

## **ARTICLE 19 : LITIGES**

Toutes contestations entre la STAVOM et le titulaire du marché seront portées aux juridictions Marocaines compétentes statuant en matière administrative.

## **ARTICLE 20 : RESILIATION**

Si la STAVOM est amenée à constater, au cours de la réalisation des prestations que le titulaire ne remplit pas son engagement avec la diligence nécessaire, il serait en droit de demander la résiliation du marché. À cet effet, la demande de résiliation sera notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de résiliation, le cabinet devra remettre tous les travaux élaborés jusqu'à la date de la résiliation. La STAVOM sera également en droit de suspendre tout paiement dans le cas où le titulaire aurait failli à l'exécution de ses obligations contractuelles.

## **ARTICLE 21 : AJOURNEMENT DES TRAVAUX**

La STAVOM peut à tout moment prescrire, par ordre de service motivé, l'ajournement de l'exécution du marché, chaque fois que les nécessités de service l'exigent conformément à l'article 27 du C.C.A.G-E.M.O.

## **ARTICLE 22 : CONFIDENTIALITE**

Le titulaire sera tenu au secret professionnel pendant toute la durée de la mission et après son achèvement, sur les renseignements et documents recueillis ou portés à sa connaissance.

Sans autorisation préalable de la STAVOM, il ne peut communiquer à des tiers la teneur de ces renseignements et documents.

Le prestataire s'engage aussi à conserver la confidentialité de l'ensemble des informations, quelle que soit l'issue de la prestation.

## **ARTICLE 23 : DISPOSITIONS GENERALES**

Toutes les dispositions relatives aux marchés publics qui sont stipulées au règlement de la STAVOM et au C.C.A.G-EMO et qui ne sont pas mentionnées au CPS sont applicables.

**MARCHE N° STAVOM/04-2017**  
**RELATIF A L'ELABORATION, L'ANALYSE ET AU MONTAGE DU MODELE**  
**FINANCIER DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE OUED**  
**MARTIL « STAVOM SA ».**

**ARTICLE 24 : BORDEREAU DU PRIX –DETAIL ESTIMATIF**

Prix N°	Désignation	U	Qté	PU	Prix total DH
<b>Exercice 2017</b>					
<b>01</b>	Étude du montage et structuration financière du projet d'Aménagement de la Vallée de Oued Martil (Mission I et II)	<b>F</b>	-		
<b>TOTAL HT</b>					
<b>TVA (20%)</b>					
<b>Total TTC</b>					

**Arrêté le présent bordereau des prix à la somme TTC (en Chiffres et en Lettres) de :**

.....  
 .....  
 .....  
 .....

**MARCHE N° STAVOM/04-2017**

**RELATIF A L'ELABORATION, L'ANALYSE ET AU MONTAGE DU MODELE FINANCIER DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE OUED MARTIL « STAVOM SA ».**

*Marché passé par appel d'offre ouvert sur offres de prix en application des dispositions des articles 13, 16, 17, 18, et 20 du Règlement, validé par le Conseil de l'Administration du 02 Juin 2015, et fixant les conditions et les formes de passation des marchés de la Société d'Aménagement de la Vallée de Oued Martil ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et leur gestion.*

**LE PRESENT MARCHE S'ELEVE A LA SOMME T.T.C. (EN CHIFFRE ET EN LETTRES) :**

.....  
.....

**Lu et accepté par le Titulaire**

**A , le**

**Approuvé par le Vice Président du Conseil d'Administration  
de la STAVOM SA**

**Tétouan, le.....**

**ROYAUME DU MAROC**  
**Société d'Aménagement**  
**de la Vallée de Oued Martil**  
**STAVOM S.A**  
**TETOUAN**

---



شركة تهيل  
سهل واد مرتيل  
Société d'Aménagement  
de la Vallée de Oued Martil

**Appel d'offres ouvert :**

**N° STAVOM/04-2017**

**RELATIF A L'ÉTUDE DU MONTAGE ET STRUCTURATION FINANCIÈRE  
DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA VALLÉE DE OUED MARTIL**

**"STAVOM SA"**

**REGLEMENT DE CONSULTATION**  
**(RC)**

**Décembre 2017**

## **Article 1 : Objet**

Le présent appel d'offres a pour objet l'étude du montage et structuration financière du projet d'Aménagement de la Vallée de Oued Martil S.A..

Les soumissionnaires dans le cadre du présent appel d'offres et la société adjudicataire sont désignées, dans ce qui suit par « Le Concurrent ».

Il a été établi en vertu des dispositions des articles 13, 16, 17, 18, et 20 du Règlement, validé par le Conseil de l'Administration du 02 Juin 2015, et fixant les conditions et les formes de passation des marchés de la Société d'Aménagement de la Vallée de Oued Martil ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et leur gestion.

Les prescriptions du présent règlement ne peuvent en aucune manière déroger ou modifier les conditions et les formes prévues par le règlement précité. Toute disposition contraire au règlement précité est nulle et non avenue. Seules sont valables les précisions et prescriptions complémentaires conformes aux dispositions de l'article 18 et des autres articles de règlement précité.

## **Article 2 : Maître d'ouvrage**

Le Maître d'Ouvrage (MO) du marché qui sera passé suite au présent appel d'offres est la Société d'Aménagement de la Vallée de Oued Martil « STAVOM.SA ».

## **Article 3 : Conditions requises des concurrents**

Conformément aux dispositions de l'article 24 du règlement des marchés de la STAVOM précité :

### **1. Peuvent valablement participer et être attributaire du présent marché les personnes physiques ou morales, qui :**

- Justifient des capacités juridiques, techniques et financières requises ;
- Sont en situation fiscale régulière, pour avoir souscrit leurs déclarations et réglé les sommes exigibles ou, à défaut de règlement, constitué des garanties suffisantes pour le comptable chargé du recouvrement ;
- Sont affiliées à la CNSS et souscrivent régulièrement leur déclaration des salaires auprès de cet organisme.

### **2. Ne sont pas admises à participer au présent appel d'offres :**

- Les personnes en liquidations judiciaires ;
- Les personnes en redressement judiciaire, sauf autorisation spéciale délivrée par l'autorité judiciaire compétente.

- Les personnes ayant fait l'objet d'une exclusion temporaire (pour les appels d'offres lancés durant la période d'exclusion) ou définitive prononcée dans les conditions fixées par l'article 142 du règlement de la STAVOM.

- Les personnes qui représentent plus d'un concurrent dans une même procédure de passation des marchés.

#### **Article 4 : Liste des pièces justifiant les capacités et les qualités des concurrents**

Conformément aux dispositions de l'article 25 du règlement des marchés de la STAVOM précité, les pièces à fournir par les concurrents sont :

##### **1. Un dossier administratif comprenant :**

**a)** Une déclaration sur l'honneur, en un exemplaire unique, qui doit comporter les mentions prévues à l'article 26 du règlement des marchés de la STAVOM.

**b)** La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent (statuts de la société, PV des AG et / ou du conseil d'administration conférant ces pouvoirs au (x) signataires, où décisions délégrant ces pouvoirs, le tout en pièces originales légales ou en copies certifiées conformes);

**c)** Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 24 du règlement des marchés de la STAVOM. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé;

**d)** Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de sécurité sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 24 du règlement des marchés de la STAVOM ou de la décision du ministre chargé de l'emploi ou sa copie certifiée conforme à l'originale, prévue par le dahir portant loi n° 1-72-184 du 15 jourmada II 1392 (27 juillet 1972) relatif au régime de sécurité sociale assortie de l'attestation de l'organisme de prévoyance sociale auquel le concurrent est affilié et certifiant qu'il est en situation régulière vis-à-vis dudit organisme.

**e)** L'original du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu, le cas échéant. Cette attestation de caution doit être établie conformément au modèle ci-joint en annexe 2 et porter expressément les deux dispositions suivantes:

- le montant de cette caution sera réglé à la STAVOM sur simple demande de celle-ci;
- la banque renonce expressément au bénéfice de discussion et de division

**f)** Le certificat d'immatriculation au registre de commerce;

**g)** Pour les groupements, une copie légalisée de la convention constitutive du groupement prévue à l'article 140 du règlement de la STAVOM ;

**h)** Les concurrents non installés au Maroc sont tenus de fournir l'équivalent des attestations visées aux paragraphes c, d et f, délivrées par les administrations ou les organismes compétents de leurs pays d'origine ou de provenance.

## **2. Un dossier technique comprenant :**

**a)** Une fiche sur les renseignements juridiques et administratifs du concurrent, conformément à l'annexe 4 ci-jointe (création, objet, siège, organisation, direction ...);

**b)** Une note détaillée indiquant les moyens humains du concurrent, ainsi que les principales réalisations similaires en indiquant le lieu, la date, la nature et le montant des prestations qu'il a exécutées durant les 5 dernières années, en joignant la liste de l'équipe qui sera chargée de la réalisation des prestations appuyés de leur CV signés par eux-mêmes, avec copies certifiées conformes des diplômes.

Ces CV doivent faire ressortir les postes occupés, les noms des organismes employeurs ainsi que la durée de chaque poste.

**c)** Attestations « de bonne fin d'exécution » des prestataires délivrés par les hommes de l'art et/ou les maîtres d'ouvrage sous la direction desquelles lesdites prestations ont été éventuellement effectuées. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, le montant, les délais de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.

## **3. Offre technique :**

Le concurrent doit présenter une méthodologie succincte faisant ressortir entre autres le mode opératoire que compte développer durant sa mission (objectifs, approche, plan de travail, délai) avec un planning précis indiquant les livrables correspondants. Toutefois, le concurrent doit obligatoirement se doter des capacités financières, matérielles, et humaines nécessaires pour l'accomplissement de cette mission, et il se trouve obligé de communiquer la liste de l'équipe qui sera chargée de la réalisation des prestations objet de l'appel d'offres, appuyée des CV des membres de cette équipe, signés par les intéressés (en copies originales), avec copies certifiées conformes.

## **Article 5 : Composition du dossier d'appel d'offres**

Conformément aux dispositions de l'article 19 du règlement des marchés précité, le dossier d'appel d'offres comprend :

- a) Copie de l'avis d'appel d'offres ;
- b) Un exemplaire du cahier des prescriptions spéciales dûment signé et paraphé à toutes les pages ;
- c) Le modèle de l'acte d'engagement (annexe 3);
- d) Le modèle du bordereau des prix et du détail estimatif
- e) Le modèle de la déclaration sur l'honneur (annexe1);
- f) Le présent règlement de la consultation ;
- g) Le modèle du cautionnement provisoire.

## **Article 6 : Modification dans le dossier de consultation**

Conformément aux dispositions de l'article 19 du règlement des marchés de la STAVOM, des modifications peuvent être introduites dans le dossier de consultation. Ces modifications ne peuvent en aucun cas changer l'objet de consultation.

Si des modifications sont introduites dans le dossier d'appel d'offres, elles seront communiquées à tous les concurrents ayant retiré ou ayant téléchargé ledit dossier, et introduites dans les dossiers mis à la disposition des autres concurrents.

Ces modifications peuvent intervenir à tout moment à l'intérieur du délai initial de publicité.

Lorsque les modifications nécessitent la publication d'un avis rectificatif, celui-ci est publié conformément aux dispositions de l'alinéa 1 du paragraphe I-2 de l'article du règlement précité.

## **Article 7 : Retrait des dossiers de consultation**

Le dossier de consultation est mis à la disposition des concurrents dans le bureau de la société comme indiqué dans l'avis d'appel d'offres dès la parution de ce dernier au premier journal et jusqu'à la date limite de remise des offres.

## **Article 8 : Information des concurrents**

Conformément aux dispositions de l'article 22 du règlement des marchés de la STAVOM, tout éclaircissement ou renseignement fourni par le Maître d'Ouvrages à un concurrent, à la demande de ce dernier, sera communiqué dans les mêmes conditions aux autres concurrents qui ont retiré le dossier de consultation, et ce par lettre recommandée avec accusé de réception ou par télécopie confirmée. Il est également mis à la disposition de tout autre concurrent.

## **Article 9 : Contenu et présentation des dossiers des concurrents**

### **1. Contenu des dossiers :**

Conformément aux dispositions des articles 25 et 28 du règlement des marchés de la STAVOM, les dossiers présentés par les concurrents doivent comporter :

- Un dossier administratif (Cf. article 4-1 ci-dessus) ;
- Un dossier technique (Cf. article 4-2 ci-dessus) ;
- Une offre technique (Cf. article 4-3 ci-dessus) ;
- Une offre financière comprenant :
  - L'acte d'engagement établi comme il est dit à l'article 27 du règlement des marchés de la STAVOM ;
  - Le bordereau des prix et le détail estimatif.

Le montant de l'acte d'engagement ainsi que les prix unitaires du bordereau des prix et du détail estimatif doivent être indiqués en chiffres et en toutes lettres. En cas de discordances entre ces prix, ceux indiqués en toutes lettres seront pris en considération.

## **2. Présentation des dossiers des concurrents :**

Conformément aux dispositions de l'article 29 du règlement des marchés précité, le dossier présenté par chaque concurrent est mis dans un pli cacheté portant les mentions suivantes:

- Le nom et l'adresse du concurrent ;
- L'objet du marché ;
- La date et l'heure de la séance publique d'ouverture des plis ;
- L'avertissement que "le pli ne doit être ouvert que par le président de la commission d'appel d'offres lors de la séance publique d'ouverture des plis".

Ce pli contient trois enveloppes comprenant pour chacune :

- a) **La première enveloppe** contient les pièces des dossiers administratif et technique, le cahier des prescriptions spéciales paraphé et signé par le concurrent ou la personne habilitée par lui à cet effet. Cette enveloppe doit être fermée et porter de façon apparente la mention "dossiers administratif et technique";
- b) **La deuxième enveloppe** contient l'offre financière. Elle doit être fermée et porter de façon apparente la mention "offre financière".
- c) **La troisième enveloppe** contient l'offre technique. Elle doit être fermée et porter de façon apparente la mention « offre technique ».

Les trois (3) enveloppes visées ci-dessus indiquent de manière apparente :

- Le nom et l'adresse du concurrent;
- L'objet du marché;
- La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

### **Article 10 : Dépôt des plis des concurrents**

Conformément aux dispositions de l'article 31 du règlement précité, les plis sont, au choix des concurrents :

- soit déposés, contre récépissé, dans le bureau du Maître d'Ouvrage indiqué dans l'avis d'appel d'offres ;
- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.

Le délai pour la réception des plis expire à la date et à l'heure fixées par l'avis d'appel d'offres pour la séance d'ouverture des plis.

**Les plis déposés ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixés ne sont pas admis.**

A leur réception, les plis sont enregistrés par le maître d'ouvrage dans leur ordre d'arrivée, sur le registre spécial prévu à l'article 19 du règlement de la STAVOM. Le numéro d'enregistrement ainsi que la date et l'heure d'arrivée sont portés sur le pli remis.

Les plis doivent rester fermés et tenus en lieu sûr jusqu'à leur ouverture dans les conditions prévues à l'article 36 du règlement de la STAVOM.

### **Article 11 : Retrait des plis**

Conformément aux dispositions de l'article 32 du règlement précité, tout pli déposé ou reçu peut être retiré antérieurement au jour et à l'heure fixés pour la séance d'ouverture des plis.

Le retrait du pli fait l'objet d'une demande écrite et signée par le concurrent ou son représentant dûment habilité et adressée au maître d'ouvrage. La date et l'heure du retrait sont enregistrées par le maître d'ouvrage sur le registre spécial visé à l'article 19 du règlement de la STAVOM.

Les concurrents ayant retiré leurs plis peuvent présenter de nouveaux plis dans les conditions prévues à l'article 31 du règlement de la STAVOM.

### **Article 12 : Délai de validité des offres**

Les concurrents restent engagés par leurs offres pendant un délai de soixante quinze (75) jours, à compter de la date de la séance d'ouverture des plis.

Si la commission d'appel d'offres estime ne pas être en mesure d'effectuer son choix pendant le délai prévu ci-dessus, le maître d'ouvrage saisit les concurrents, avant l'expiration de ce délai par lettre recommandée avec accusé de réception ou par fax confirmé et leur propose une prorogation pour un nouveau délai qu'il fixe. Seuls les concurrents ayant donné leur accord par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au maître d'ouvrage, avant la date limite fixée par ce dernier, restent engagés pendant ce nouveau délai.

### **Article 13 : Critères de sélection des concurrents**

#### **✚ Phase 1 : Examen des pièces**

Lors de cette phase la commission procédera à l'examen des pièces du dossier administratif, du dossier technique et de l'offre technique. Et seront écartés :

- a) Les concurrents qui ne satisfont pas aux conditions requises prévues à l'article 24 du Règlement précité ;
- b) Les concurrents qui n'ont pas respectés les prescriptions du paragraphe 2 de l'article 29 du Règlement précité en matière de présentation de leurs dossiers ;
- c) Les concurrents qui n'ont pas présenté les pièces exigées ;
- d) Les concurrents qui sont représentés par la même personne dans le cadre du marché ;
- e) Les concurrents qui ont produit un récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu, non original ou dont l'objet n'est pas conforme à celui de l'appel d'offre, dont le montant est inférieur à la somme demandée ou qui comporte des réserves ou des restrictions ;
- f) Les concurrents dont les capacités techniques sont jugées insuffisantes. Et ce à partir de l'examen et l'appréciation des éléments composant le dossier technique.

## **Phase 2 : Evaluation des offres techniques**

Ne seront prises en compte dans cette phase que les offres ayant été retenues à l'issue de la phase 1. Les offres techniques seront évaluées sur la base des critères suivants auxquels sera appliqué un barème de notation sur 100 points :

- Indicateur d'activité du cabinet : **(10 points)**

<b>Chiffre d'affaire annuel des 03 dernières années</b>	≥ 30 millions et plus	10 points
	[ 10 à 30 millions [	5 points
	< 10 millions	1 point

- La méthodologie d'ensemble proposée par le concurrent : **(10 points)**

<b>Adéquation avec les termes du CPS</b>	Bonne	30 points
	Moyenne	10 points
	Insuffisante	0 point

- Le planning d'exécution des missions : **(10 points)**

<b>Planning</b>	Satisfaisant	10 points
	Moyennement Satisfaisant	5 points
	Insatisfaisant	0 point

- Le niveau de compréhension de la mission et cadrage du projet **(10 points)**.

<b>Niveau de Compréhension du projet</b>	Satisfaisant	10 points
	Moyennement Satisfaisant	5 points
	Insatisfaisant	0 point

- Livrables du projet **(10 points)**.

<b>Description des livrables à remettre</b>	Satisfaisant	10 points
	Moyennement Satisfaisant	5 points
	Insatisfaisant	0 point

▪ **Expérience et Qualification des intervenants proposés : (40 points)**

➤ **Chef de Projet : (20 points)**

<b>Diplôme</b>	Diplôme Adéquat	5 points
	Diplôme Non adéquat	0 points

<b>Expérience dans le domaine de la mission notamment modélisation financière et conseil financier</b>	15 ans et plus	5 points
	10 à 15 ans	3 points
	< 10 ans	1 point

<b>Projets Similaires</b>	05 projets similaires ou plus	10 points
	2 à 3 projets	5 points
	1 projet	1 point

➤ **Expert en immobilier / Aménagement de grands projets (10 points)**

<b>Diplôme</b> (Ingénieur/ Architect/ équivalent)	Diplôme Adéquat	3 points
	Diplôme Non adéquat	0 points

<b>Expérience dans le domaine</b>	5 ans et plus	3 points
	< 5 ans	1 point

<b>Projets dans le domaine d'expertise</b>	01 point par projet	Max 04 points
--	---------------------	---------------

➤ **Expert Fiscalité (10 points)**

<b>Diplôme</b>	Diplôme Adéquat	3 points
	Diplôme Non adéquat	0 points

<b>Expérience dans le domaine</b>	10 ans et plus	3 points
	5 à 10 ans	2 points
	< 5 ans	1 point

<b>Projets dans le domaine d'expertise</b>	<b>01 point par projet</b>	<b>Max 04 points</b>
--	----------------------------	----------------------

**NB : Le titulaire du marché doit présenter : - les CV signés par chaque membre de l'équipe et validés par l'entreprise, - les copies des diplômes légalisés ; - les bordereaux de CNSS originaux ou copies légalisées des trois derniers mois avec marquage en couleur des membres de l'équipe proposée.**

- Expérience et référence du concurrent dans le domaine : **(10 points)**

Attestation de références obtenues pour des prestations similaires	<b>5 références et plus</b>	<b>10 points</b>
	<b>3 à 4 références</b>	<b>6 points</b>
	<b>1 à 2 références</b>	<b>2 points</b>

Les offres financières ne seront ouvertes que lorsque l'évaluation des offres techniques sera terminée. Il sera procédé alors à l'ouverture des enveloppes contenant les offres financières des cabinets ayant obtenu une note supérieur ou égale à **70 points**.

### **Phase 3 : Evaluation des offres Financières**

Seuls seront concernés par cette évaluation les concurrents qui seront retenus à l'issue de l'évaluation technique, la commission écartera les concurrents dont les offres financières sont :

- ✓ Non conformes à l'objet du Marché ;
- ✓ Non signées ;
- ✓ Expriment des restrictions ou des réserves ;

A ce titre, une note financière sur 100 points sera attribuée à chaque concurrent, selon la formule suivante :

- ✓ **Note financière = (Offre financière la moins disante / Offre financière du concurrent) X 100**

En fin de compte, une note technico-financière sera attribuée à chaque concurrent selon la formule suivante:

- ✓ **Note technico-financière = 70 % (Note technique) + 30 % (Note financière)**

Ainsi, le concurrent ayant obtenu la meilleure note technico-financière, dans le cas où elle serait jugée acceptable, sera retenue.

### **Article 14 : Préférence en faveur de l'entreprise nationale**

Conformément aux dispositions de l'article 138 du règlement de la STAVOM, une préférence peut-être accordée aux offres présentées par les entreprises nationales.

Dans ces conditions les montants des offres présentées par les entreprises étrangers sont majorés d'un pourcentage de quinze pour cent (15 %).

Lorsque des groupements comprenant des entreprises nationales et étrangères soumissionnent au présent appel d'offres, le pourcentage visé ci-dessus est appliqué à la part des entreprises étrangères dans le montant de l'offre du groupement. Dans ce cas, les groupements concernés fournissent, dans le pli contenant l'offre financière visé à l'article 29 du règlement de la STAVOM, une copie légalisée de la convention constitutive du groupement qui doit préciser la part revenant à chaque membre du groupement.

### **Article 15 : Monnaie de paiement**

Les paiements seront effectués en monnaie nationale ; en DH marocain.

# **ANNEXES**

- Annexe 1**      **Déclaration sur l'honneur.**
- Annexe 2**      **Modèle de la caution provisoire.**
- Annexe 3**      **Acte d'engagement.**
- Annexe 4**      **Fiche sur les renseignements juridiques et Administratifs de l'entreprise.**
- Annexe 5**      **Modèle de fiche sur les moyens humains mis en place pour l'exécution des prestations du marché.**
- Annexe 6**      **Fiche sur l'expérience et les références de la société.**

**ANNEXE 1 :**

**DECLARATION SUR L'HONNEUR**

Mode de Passation : Appel d'offres ouvert n° : **STAVOM/04-2017**

**Objet : RELATIF A L'ÉTUDE DU MONTAGE ET STRUCTURATION FINANCIÈRE DU PROJET  
D'AMÉNAGEMENT DE LA VALLÉE DE OUED MARTIL**

**"STAVOM SA".**

*Appel d'offres lancé en application des dispositions des articles 13, 16,17,18 et 20 du Règlement validé par le Conseil d'Administration du 02 Juin 2015, et fixant les conditions et les formes de passation des marchés de la Société d'Aménagement de la Vallée de Oued Martil ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et leur gestion*

**Pour les personnes physiques :**

Je soussigné : .....  
Agissant en mon nom et pour mon propre compte, .....  
Adresse du domicile à .....  
Affilié à la C.N.S.S sous le n° .....  
Inscrit au registre de commerce de ..... sous le n° .....  
N° de Patente : .....  
N° du compte bancaire : .....

**Pour les personnes morales :**

Je soussigné : .....  
Agissant au nom et pour le compte de ..... (Raison sociale et forme juridique de la société).  
Au capital de : .....  
Adresse du siège  
social .....  
Adresse du domicile élu .....  
Affilié à la C.N.S.S sous le n° .....  
Inscrit au registre de commerce de ..... sous le n° .....  
N° de Patente : .....  
N° du compte bancaire : .....

**Déclare sur l'honneur :**

- 1) M'engage à couvrir, dans les limites et conditions fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlent de mon activité professionnelle ;
- 2) M'engage, si j'envisage de recourir à la sous-traitance, que celle-ci ne peut dépasser cinquante pour cent (50%) du montant du marché ni porter sur le lot ou le corps d'état principal du marché, et de m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 24 du Règlement précité.
- 3) Que je remplie les conditions prévues à l'article 24 du présent règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés la STAVOM ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle ;  
- Etant en redressement judiciaire j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité (1) ;
- 4) M'engage à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraudes ou de corruption de personnes qui interviennent à quelques titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché.
- 5) M'engage à ne pas faire, par moi-même ou par personne interposée, de promesses, de dons ou de présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du présent marché.
- 6) J'atteste que je ne suis pas en situation de conflit d'intérêt.

**Je certifie** l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur.

**Je reconnais** avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 142 du Règlement précité, relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur ;

Fait à ..... le .....

(1) à choisir selon le cas.

**Cachet et signature du concurrent**

**ANNEXE 2 :**

**Entête Banque**

**CAUTION PROVISOIRE**

Nous soussignés, Banque.....(Capital, siège social, représentée par Messieurs.....), déclarons par la présente nous constituer caution solidaire de l'Entreprise ..... en faveur de la société d'aménagement de la vallée d'Oued Martil, sis à Centre d'Investissement de Tétouan, n° 14, Avenue Abderrahim Bouabid, Tétouan , nous nous engageons inconditionnellement en tant que garant à restituer la caution Provisoire des travaux, soit un montant de .....; au titre de l'appel d'offres N°..... lancé par la STAVOM SA.

Le montant de cette caution sera réglé à la Sté STAVOM sur simple demande de cette dernière.

Nous renonçons expressément au bénéfice de discussion et de division.

Les tribunaux seront seuls compétents pour tout ce qui concernera l'exécution des présentes, quelle que soit la partie défenderesse.

Cachet de la banque + signatures

Décision d'agrément

**ANNEXE 3 :**  
**ACTE D'ENGAGEMENT**  
**A. Partie réservée à l'administration**

Appel d'offres ouvert sur offres de prix n° : **STAVOM/04-2017**

Objet : **RELATIF A L'ÉTUDE DU MONTAGE ET STRUCTURATION FINANCIÈRE  
DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA VALLÉE DE OUED MARTIL**

**"STAVOM SA".**

*Appel d'offres lancé en application des dispositions des articles 13, 16, 17, 18 et 20 du Règlement validé par le Conseil d'Administration du 02 Juin 2015, et fixant les conditions et les formes de passation des marchés de la Société d'Aménagement de la Vallée de Oued Martil ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et leur gestion.*

**B. Partie réservée au concurrent**

**a) Pour les personnes physiques :**

Je soussigné : .....

Agissant en mon nom et pour mon propre compte, .....

Adresse du domicile à .....

Affilié à la C.N.S.S sous le n° .....

Inscrit au registre de commerce de ..... sous le n° .....

N° de Patente : .....

**b) Pour les personnes morales :**

Je soussigné : .....

Agissant au nom et pour le compte de ..... (Raison sociale et forme juridique de la société).

Au capital de : .....

Adresse du siège social. ....

Adresse du domicile élu.....

Affilié à la C.N.S.S sous le n° .....

Inscrit au registre de commerce de ..... sous le n° .....

N° de Patente:.....

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ; après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

1) remets, revêtu de ma signature un bordereau de prix et un détail estimatif établi conformément aux modèles figurant au dossier d'appel d'offres.

2) m'engage à exécuter les dites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établi moi-même lesquels font ressortir :

- Montant hors T.V.A :.....(en lettres et en chiffres)
- Montant de la T.V.A (taux en %) :.....(en lettres et en chiffres)
- Montant T.V.A comprise :..... (en lettres et en chiffres)

La STAVOM SA se libèrera des sommes dues par elle en faisant donner crédit au compte bancaire..... (à la trésorerie générale, bancaire, ou postal) ouvert à mon nom (ou au nom de la Société) à.....(localité), Sous le numéro.....

Fait à.....le.....

**Cachet et signature du concurrent**

ANNEXE 4

**FICHE SUR LES RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES ET  
ADMINISTRATIFS DE L'ENTREPRISE**

(À remplir par chaque candidat ou membre du groupement)

.\_\*.\_\*.\_\*

**I- RENSEIGNEMENTS GENERAUX :**

- Raison sociale officielle de l'entreprise.....  
.....
- Adresse complète du siège social .....  
.....
  - Téléphone :
  - Téléfax :
- Année de création.....
- Forme juridique.....
- Capital social.....
- Nom, prénom et qualité des personnes habilitées à agir au nom de l'entreprise  
1/  
.....  
2/  
.....  
3/  
.....
- Relation et activités générales de l'entreprise :
- \* Groupe financier en relation avec l'entreprise  
.....
- \* Maison mère, filiales, agences : .....
- \* Immatriculation au registre du Commerce : .....
- \* N° d'affiliation à la C.N.S.S : .....
- \* Compte bancaire N°  
Banque.....localité.....
- \* N° Identification fiscale : .....

**II- ETAT FINANCIER :**

- \* Montant du chiffre d'affaires des trois dernières années :  
.....  
.....  
.....

## ANNEXE 5

**Modèle de  
FICHE SUR LES MOYENS HUMAINS  
MIS EN PLACE POUR L'EXECUTION DES PRESTATIONS DU MARCHE**  
(À remplir par chaque candidat ou membre du groupement)

### **I - MOYENS HUMAINS :**

Il est demandé de préciser l'effectif du personnel, son niveau d'instruction et de spécialisation avec indications précises sur son expérience et la fonction au sein de la société et celle qui lui est affectée dans la réalisation des prestations objet du présent Appel d'Offres.

ANNEXE 6

**FICHE SUR L'EXPERIENCE ET LES REFERENCES  
DE LA SOCIETE.  
(À remplir par chaque candidat ou membre du groupement)  
\_\*\_\*\_**

1°) Indication générale sur les activités de la société :

.....  
.....

2°) Nombre total d'années d'expériences :

.....

3°) Spécialisation de la société :

.....

4°) Liste détaillée des travaux similaires réalisées ou en cours par le cabinet (\*) :

DESIGNATION DES PRESTATIONS	MONTANT	DELAIS CONTRACTUELS	DELAIS EFFECTIFS DE REALISATION	ANNEE D'EXECUTION	MAITRE D'OUEVRE

*(\*) Elles doivent être appuyées par des attestations et certificats de bonne exécution clairement libellés, datés et délivrés par les administrations, Maître d'Ouvrages et les gens de l'art (copies certifiées conformes).*

**Société d'Aménagement de la Vallée de Oued Martil**

**S.T.A.V.O.M SA**

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

**N° : STAVOM/04-2017**

(SEANCE PUBLIQUE)

Considérant les Hautes Directives Royales visant la promotion du tissu urbain des différentes villes du Royaume , conformément à une vision harmonieuse et équilibrée, et Dans le cadre du programme intégré de développement économique et urbain de la ville de Tétouan (2014-2018), qui prévoit dans son volet environnemental l'aménagement de la vallée de l'Oued Martil, **il sera procédé le 20 Décembre 2017 à 10 h, dans les bureaux de la société STAVOM,** sis à Centre d'Investissement de Tétouan, n° 14, Avenue Abderrahim Bouabid, Tétouan, à l'ouverture des plis relative à:

**L'étude du Montage et Structuration Financière du Projet d'Aménagement de  
La Vallée de Oued Martil**

**"STAVOM SA"**

Le dossier d'appel d'offres peut être soit:

- Retiré du siège de la société STAVOM à l'adresse mentionnée ci-dessus ou du siège de l'Agence du Nord (APDN), sis à Angle Rue Sijelmasa et Rue Abou Jarir, Quartier Administratif, Tanger.
- Téléchargé à partir du site électronique [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma) ou du site électronique de l'Agence du Nord ([www.apdn.ma](http://www.apdn.ma)).
- Envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à : **Vingt cinq mille dirhams (25 000.00 Dhs).**

L'estimation des coûts de l'étude est fixée à la somme de : **Un million de dirhams toutes taxes comprises (1 000 000.00 Dhs TTC )**

Le contenu, les pièces justificatives ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du Règlement de la Société S.T.A.V.O.M, validé par son Conseil d'Administration du 02 juin 2015, fixant les conditions et les formes de passation des marchés de la société et au règlement de consultation inclus dans le dossier d'appel d'offres.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer leurs offres contre récépissé dans le bureau d'ordre de la société;
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

## شركة تهيئة سهل واد مرتيل

إعلان عن طلب عروض مفتوح رقم:

**STAVOM/04-2017**

(جلسة عمومية)

وفقا للتوجيهات الملكية السامية الهادفة إلى تطوير النسيج الحضري لمدن المملكة بشكله المتناسق والمتوازن، و في إطار البرنامج المندمج للتنمية الاقتصادية والحضرية لمدينة تطوان (2014-2018) ، الذي يروم في شقه البيئي إلى تهيئة سهل واد مرتيل ، **سيتم يوم 20 دجنبر 2017 على الساعة العاشرة صباحا بمقر الشركة،** الكائن بمركز الاستثمار تطوان، رقم14، شارع عبد الرحيم بوعبيد، تطوان، فتح الأظرفة المتعلقة ب:

**انجاز دراسة التركيبية و الهيكلية المالية لمشروع تهيئة سهل واد مرتيل**

يمكن سحب ملف طلب العروض :

- من مقر الشركة على العنوان أعلاه أو من مقر وكالة إنعاش أقاليم الشمال، الكائن بملتقى زنقة سجلماسة و زنقة أبو جرير، الحي الإداري، طنجة.
- نقله إلكترونيا من خلال الموقع التالي [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) أو من خلال بوابة وكالة إنعاش أقاليم الشمال على العنوان التالي: [www.apdn.ma](http://www.apdn.ma)
- أو إرساله عبر البريد إلى المتنافسين الذين يطلبونه وفقا للمقتضيات المنصوص عليها في القانون.

الضمان المؤقت محدد في مبلغ: **خمسة و عشرون ألف درهم (25 000.00)**

تقدير كلفة الأشغال محددة من طرف صاحب المشروع: **مليون درهم مع احتساب جميع الرسوم (1 000 000.00)**

يجب أن يكون كل من المحتوى والوثائق المثبتة الواجب الإدلاء بها وتقديم ملفات المتنافسين مطابقين للمواد المنصوص عليها في نظام الصفقات الخاصة بالشركة المصادق عليه في مجلس إدارتها المنعقد بتاريخ 02 يونيو 2015 ونظام الاستشارة الذي يتضمنه ملف طلب العروض.

ويمكن للمتنافسين :

- إما إيداع أظرفتهم مقابل وصل بمكتب الضبط بالوكالة ؛
- إما إرسالها عن طريق البريد المضمون بإفادة بالاستلام إلى المكتب المذكور؛
- وإما تسليمها مباشرة للسيد رئيس لجنة طلب العروض عند بداية الجلسة وقبل فتح الأظرفة